

## 12ème législature

Question N° : <b>40039</b>	de <b>M. Remiller Jacques</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Isère )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	défense	
Ministère attributaire :	affaires étrangères	
	Question publiée au JO le : <b>25/05/2004</b> page : <b>3762</b>	
	Date de changement d'attribution : 15/06/2004	
Rubrique :	politique extérieure	
Tête d'analyse :	<b>Rwanda</b>	
Analyse :	génocide. attitude de la France	
<b>Texte de la QUESTION :</b>	<p>M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense au sujet du génocide rwandais. En effet, toute la lumière est loin d'avoir été faite sur la vraie nature des rapports qui existaient entre Paris et un régime rwandais devenu génocidaire. Dix ans après le génocide du <b>Rwanda</b>, la question reste posée en ce qui concerne le rôle de la France dans ces événements. Il est établi que la France a aidé militairement, diplomatiquement et financièrement, pendant quatre ans, de 1990 à 1994, un gouvernement de Kigali, celui de Juvénal Habyarimana. La France s'est tenue aux côtés de ce pays. Elle a été le seul pays occidental à adopter une telle attitude. Au plus fort des tueries, des membres de ce gouvernement ont été reçus à Paris, malgré les appels du président de la Ligue des droits de l'homme ayant averti l'Elysée que cet accueil allait apporter la caution de la France aux auteurs des tueries en cours et les conforter dans leur entreprise. Cependant, des ambiguïtés demeurent et jusqu'à ce jour, les questions concernant l'exactitude du comportement de la France à l'époque des faits et les responsabilités de cette dernière restent ouvertes. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement du travail confié à la mission d'information parlementaire pour lever les ombres qui demeurent sur cette question délicate. De plus, il lui serait agréable de savoir quels moyens sont actuellement mis en oeuvre par la France pour arriver à une vraie pacification du pays.</p>	
<b>Texte de la REPONSE :</b>		